



Conseil Communautaire du 26 septembre 2023

Délibération n°2023-98

Thème :
Ressources Humaines

**Objet : Modification du
tableau des emplois**

Pôle : Ressources

Nombre de conseillers
En exercice : 36
Présents : 30

Nombre de pouvoirs : 5

Le 26 septembre 2023 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 20 septembre 2023 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Catherine VALDENAIRE, Eric PEYTHIEU, Claire BARNÉOUD, Richard NUSSBAUM, Christian JULLIEN, Annie ASTIER-CONVERSET, Corinne ASCHETTINO, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Thomas SCHWARZ, Francine DAERDEN, Jean-Pierre PIC, Jean-Marie REY, Muriel PAYAN, Guy HERMITTE, Claudine CHRETIEN, Pierre LEROY, Vincent FAUBERT, Corinne CHANFRAY, Nicolas GALLIANO, Catherine BLANCHARD, Marine MICHEL, Emeric SALLE, Gilles PERLI, Thierry AIMARD, Olivier FONS, Sébastien FINE, Jean-Pierre MASSON, Patricia ARNAUD.

Étaient représentés :

Emilie GENOUX DESMOULINS donnant pouvoir à Corinne CHANFRAY,
Jean-Marc CHIAPPONI donnant pouvoir à Emeric SALLE,
André MARTIN donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM,
Maryse XAUSA FRANÇOIS donnant pouvoir à Olivier FONS,
Jean-Franck VIOUJAS donnant pouvoir à Jean-Pierre PIC.

Absent :

Gabriel LEON

Secrétaire de séance :

Marine MICHEL.

Rapporteur : Emeric SALLE

Monsieur le Vice-Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5211-1 ;
- VU** le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L. 313-1 ;
- VU** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;
- VU** les décrets relatifs aux statuts particuliers des cadres d'emplois concernés ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 05-2022-12.19.00001 du 19 décembre 2022 modifiant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais ;
- VU** le dernier tableau des emplois approuvé par délibération n°2023-72 du 12 juillet 2023 ;
- VU** l'avis favorable du Bureau Exécutif du 13 septembre 2023 ;
- VU** l'avis favorable du Comité Social Territorial du 18 septembre 2023 ;
- VU** l'avis favorable de la commission Ressources du 18 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adapter le tableau des emplois pour répondre à l'évolution des besoins de la collectivité ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité (1 abstention : Francine DAERDEN) :

- Décide la création des postes suivants à compter du 1^{er} octobre 2023 :

Emploi	Poste	Motif
Cadre d'emploi des adjoints administratifs – tous grades Temps complet Permanent	Assistante administrative fonctions ressources IFSE groupe 2 Poste CCB-P-2023-8	Besoin nouveau
Cadre d'emploi des adjoints techniques – tous grades Temps non complet 30h par mois Non permanent-accroissement temporaire 1 an	Projectionniste cinéma IFSE groupe 2 Poste CCB-NP-2023-1	Renfort organisation du Cinéma

- Décide la modification des postes permanents suivants :

Ancien emploi/poste/cotation	Modification	Nouvel emploi/poste/cotation
Agent Social (tous grades) / Assistant d'accueil petite enfance / IFSE groupe 2 – poste CCB-P-123	Cadre d'emploi	ATSEM (tous grades) / Assistant d'accueil petite enfance / IFSE groupe 2 – poste CCB-P-123 Pour régularisation suite à recrutement.

AR Prefecture

005-240500439-20230926-2023_98-DE
Reçu le 02/10/2023

Adjoint administratif ou rédacteur (tous grades) / agent comptable / sans cotation / poste CCB-P-6	Cadre d'emploi / poste / cotation	Adjoint administratif (tous grades) / Assistant administratif de gestion financière, budgétaire et comptable / IFSE groupe 2 – poste CCB-P-6
---	--	---

- Autorise le recrutement d'agents contractuels sur l'ensemble de ces emplois en l'absence de candidats titulaires correspondants aux attentes du poste, au titre des articles L. 332-14 et L. 332-8-2 du Code Général de la Fonction Publique ;
- Approuve le tableau des emplois annexé ;
- Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de publication : 02 OCT. 2023 02 OCT. 2023
Date de Transmission en Préfecture :

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.

AR Prefecture

005-240500439-20230926-2023_98-DE
Reçu le 02/10/2023

TABLEAU DES EMPLOIS - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BRIANÇONNAIS

AP - Prefecture
005-240500439-20230926-2023_98-DE
Après délibération du 26/09/2023
Reçu le 02/10/2023

Filières	Cadre d'emploi	ETP	Nombre de Agent affecté	Evolutions
Permanents				
Administrative		37,80	33	+1
A	Attaché	8,30	7	
B	Rédacteur	6,75	6	
C	Adjoint administratif	22,75	20	
Technique		60,75	59	
A	Ingénieur	7,00	7	
B	Technicien	15,00	14	
C	Adjoint technique	31,75	32	
C+	Agent de maîtrise	7,00	6	
Culturelle		39,25	38	
A	Bibliothécaire	2,00	2	
	Professeur d'enseignement artistique	6,00	5	
	Directeur d'établissement d'enseignement artistique	1,00		
B	Assistant d'enseignement artistique	19,25	20	
	Ass. de conservation du patrimoine et des bib.	7,00	7	
C	Adjoint du patrimoine	4,00	4	
Sociale		16,70	15	
A	Assistant socio éducatif	3,00	1	
	Educateur de jeunes enfants	5,70	6	
	Conseiller socio éducatif	1,00	1	
C	agent social	6,00	6	-1
	ATSEM	1,00	1	+1
Médico-sociale		26,70	25	
A	Infirmier en soins généraux	2,70	3	
	Puéricultrice	1,00	1	
	Médecin ou Puéricultrice	1,00		
B	Auxiliaire de puériculture	22,00	21	
Police municipale		1,00	1	
A	Chef de service de PM	1,00	1	
Animation		7,00	7	
B	Animateurs	2,00	2	
C	Adjoint d'animation	5,00	5	
Hors filière		2,00	2	
collab.	Attaché	1,00	1	
	Collaborateur de cabinet	1,00	1	
Total Permanents		191,20	180	
Non permanents				
Technique		2,20	2	
B	Technicien	2,00	2	
C	Adjoint technique	0,20		+0,2
Total Non permanents		2,20	2	
Total général		193,40	182	